

Aperçu du féminisme belge (XIX-XXe s.)

Rédigé le 10 décembre 2013 par : Catherine Jacques



Avant d'aborder la question du féminisme sous les angles culturels et religieux, il nous est apparu important de dresser un historique de ce mouvement dans notre pays. Quand le féminisme est-il apparu en Belgique ? Dans quelles circonstances ? Quelle a été son évolution et quelles en sont les principales mutations ? Catherine Jacques nous aide à y voir clair sur ces interrogations.

Avant 1914

Après un protoféminisme lié au socialisme utopique, puis un féminisme éducatif incarné par Isabelle Gatti de Gamond, le féminisme réformiste se structure à la fin du 19^e s. dans le sillage de l'« Affaire Popelin ». Première diplômée en droit (ULB), Marie Popelin se voit refuser l'accès au barreau en 1887. En réaction, elle crée, avec l'avocat Louis Frank et d'autres, *La Ligue Belge du droit des femmes* en 1892, qui, en dépit de sa volonté d'apolitisme, est taxée d'emblée de laïque et libérale, en raison de son ancrage social. Dès ses débuts, elle cherche à compenser sa faiblesse structurelle par des contacts internationaux, aboutissant à la création en 1905 du Conseil national des femmes belges qui représente les féministes belges au Conseil international des femmes (1888).

L'originalité de ce premier mouvement réside dans la priorité qu'il accorde à l'égalité économique et civile, se distinguant ainsi du féminisme anglo-saxon focalisé sur l'égalité politique. En effet, le féminisme belge ne revendique le suffrage féminin qu'à partir du

début du 20^e s. surtout pour empêcher qu'il ne devienne une arme aux mains des partis politiques. En 1920 les femmes obtiennent le suffrage communal et l'éligibilité à tous les niveaux de pouvoir.^[1]

L'entre-deux-guerres

L'entre-deux-guerres^[2] est pour le mouvement féministe une période de réajustement national et international, dans un contexte lui-même très tourmenté : instabilité politique, crise économique, montée en puissance des régimes autoritaires. Au lendemain du conflit, seul le CNFB se maintient réellement grâce à l'énergie et la clairvoyance de sa vice-présidente (1921) et future présidente (1934), Marthe Boël. Elle attire une nouvelle génération de militantes, jeunes universitaires qui insufflent un nouveau dynamisme au mouvement tout en enrichissant le champ de ses revendications.

De nouvelles associations voient le jour : la Fédération belge des femmes universitaires (1921), le Groupement belge pour l'affranchissement de la femme (1928)^[3] (scindé en Groupement belge de la porte ouverte en 1929 et Egalité en 1931) et le Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme (1934). Parmi celles-ci, le GBPO et Egalité affichent un féminisme radical : le premier prône une stricte égalité économique entre les sexes et s'oppose à toute protection du travail différenciée selon les sexes. Egalité revendique des droits civils et politiques égaux. Ce nouveau courant articule sa lutte sur l'idée que homme et femme sont, avant toute considération, des êtres humains et doivent à ce titre bénéficier des mêmes droits. Il s'oppose radicalement à la notion d'égalité dans la différence, prônée par les féministes essentialistes.

Avec l'entrée en guerre en 1940, les féministes voient s'effondrer le système politique dans lequel elles avaient mis tout leur espoir : la démocratie. La nature même du conflit, de type idéologique, marquera l'engagement des féministes tant dans la résistance que dans leur rapport à la nation, au lendemain des hostilités.

Après 1945

Ecoeürées par la barbarie des hommes, les féministes aspirent à un monde nouveau, basé sur plus d'égalité et d'humanité et reportent tous leurs espoirs sur les nouvelles instances internationales.

Les années 1950–1960 s'accompagnent d'un bel essor et d'un élargissement des centres d'intérêt. Mais si la plupart des associations féminines se rallient aux féministes pour réclamer l'égalité formelle entre les sexes en matière de droits politiques, civils et économiques, de profondes divergences persistent entre elles sur la place et le rôle de la femme dans la famille.

Alors que les féministes le réclament dès 1944, les femmes n'obtiennent le droit de vote général qu'en 1948. L'égalité formelle est désormais acquise en matière de suffrage, mais de nouvelles inégalités se reforment au plan de la représentation^[4]. Dans tous les partis, les femmes peinent à obtenir des places utiles sur les listes électorales. Le nombre d'élues demeure désespérément faible.

Quant à l'égalité économique, elle est loin d'être atteinte^[5]. Le travail des femmes pose toujours problème et les féministes dénoncent les discriminations indirectes qui les touchent également en matière de sécurité sociale - chômage, assurance-maladie-invalidité, de pension de retraite - mais aussi en matière fiscale, via le cumul des époux.

Quelques victoires sont engrangées : la carrière diplomatique s'ouvre aux femmes en 1945, la magistrature en 1948, le notariat en 1950, ...etc. - et l'incapacité juridique de la femme mariée prend fin avec l'abolition de la puissance maritale en 1958. Néanmoins, cette réforme ne sortira tous ses effets qu'avec la loi de 1976 sur les régimes matrimoniaux. La loi du 21 août 1948 abolit officiellement la réglementation de la prostitution, couronnant ainsi des années de lutte du mouvement féministe et abolitionniste.

L'accès de plus en plus généralisé des femmes au marché du travail génère de nouvelles réflexions parmi les associations féminines et féministes, notamment autour de la « double journée de travail », de la gestion de la fécondité, de la garde des enfants, de l'accès des femmes à des postes à responsabilité...mais aussi sur les inégalités salariales, dont la grève

des femmes de la FN en 1966 est emblématique.

La fin des années 60 marque une nouvelle étape. Sous l'influence de la contestation estudiantine de mai 68 et d'un nouveau féminisme apparu aux Etats-Unis, une « nouvelle vague féministe » touche la Belgique, marquée aussi par l'influence des expériences française et hollandaise. En Flandre, les Dolle Mina, créées sur le modèle hollandais par Chantal De Smet et Rose Proesmans (1969), optent pour des actions qui frappent l'opinion publique par leur humour, tandis qu'en Wallonie les Marie Mineur, fondées par Jeanne Vercheval en milieu ouvrier, insufflent au mouvement une connotation plus sociale. Le Front de Libération des Femmes, créé à l'Université de Bruxelles, se fait connaître en perturbant le concours de Miss Belgique le 7 mai 1971.

Deux évènements ancrent ce néo-féminisme en Belgique : la publication du *Petit livre rouge des femmes* (1972) et l'organisation de la première Journée des femmes le 11 novembre de la même année. Celle-ci réunit à Bruxelles plusieurs milliers de participant-e-s autour de Simone De Beauvoir et de Germaine Greer. Les *Cahiers du Grif*, première revue féministe en langue française, paraissent dès 1973 à l'initiative de la philosophe Françoise Colin. La revue marque une étape dans la reconnaissance du féminisme par la société et les milieux intellectuels ; elle incarne peu à peu un courant de pensée autonome, émancipé de la théorie marxiste originelle et fondateur des études féministes. Les membres se divisent néanmoins en 1979. Un certain nombre, quittant les Cahiers du Grif, fondent le « Grif-Université des femmes » qui prélude aux Ateliers du Grif (29, rue blanche) et à l'Université des femmes (place Quételet). L'Université des Femmes, toujours active de nos jours, vise à introduire la problématique du genre dans les savoirs universitaires et publie, depuis 1981, une revue bimestrielle *Chronique féministe*.

Autre phénomène des années 1970, l'ouverture de Maisons de femmes. La première, créée à Bruxelles en 1974, est suivie par d'autres dans quelques villes wallonnes (Liège, La Louvière, Wavre,...etc) mais c'est en Flandre qu'elles rencontrent le plus de succès (Courtrai, Bruges, Louvain, Malines, Roulers, Anvers, ...) et qu'elles constituent un véritable réseau doté d'une coordination régionale en 1978 (Vrouwenhuizenoverleg).

L'originalité de ce néo-féminisme est double : il propose une nouvelle lecture des rapports sociaux de sexes (socle des études féministes) et focalise sur de nouvelles problématiques,

dont l'autonomie des femmes dans tous les domaines, y compris celui de la sexualité. Lutter pour la libération des femmes et toutes les formes de violences à leur égard devient un objectif prioritaire. En 1976 un premier refuge pour femmes battues est fondé ; en 1977 la question du viol est au cœur des débats et concrétisé par la fondation de SOS Viol. Ces réflexions et ces actions aboutissent à de nouveaux dispositifs législatifs, comme la loi de juillet 1989 qui assimile au viol toute pénétration sans consentement.

En toute logique, les néoféministes se mobilisent aussi pour la maîtrise de la fécondité. Elles militent pour la dépénalisation de l'avortement et en faveur de la contraception et agissent de concert avec d'autres groupements. En 1972 la loi de 1923, condamnant toute publicité et diffusion pour des moyens contraceptifs et abortifs, est abrogée. Le combat se poursuit autour du droit à l'avortement jusqu'à la loi de dépénalisation partielle en 1990.

Dans la droite ligne de ces réflexions, les féministes s'interrogent également sur la prostitution, la pornographie et l'utilisation abusive de l'image du corps féminin. Ces questions laissent filtrer des divergences et des tensions entre un courant plus libéral (au sens anglo-saxon) et l'autre plus réservé, taxé souvent de moraliste. Ces fractures sont récurrentes, comme en témoignent la question du port du foulard islamique et son corollaire, la place de la laïcité dans l'espace public.

Bien que le néoféminisme constitue après 1970 la partie la plus visible du militantisme féministe, et bien qu'il ait lui-même renié l'héritage de la première vague, celle-ci ne disparaît pas pour autant. Sous l'impulsion des instances internationales onusiennes puis de l'Europe, le réformisme se prolonge sous une forme de plus en plus institutionnelle, au sein d'organismes publics (féminisme d'Etat). En effet, l'Année internationale de la femme en 1975, suivie par la décennie de la femme de 1975 à 1985, a contraint les pouvoirs publics à jeter les bases d'organismes et de centres chargés de la promotion de l'égalité entre les sexes.

En conclusion, on peut dire que le féminisme réformiste né à la fin du 19^e s. a atteint ses objectifs grâce à un ensemble de lois consacrant l'égalité formelle entre hommes et femmes, et qu'il culmine réellement en 2000 avec la réforme de la Constitution. De son côté, le néoféminisme, en déconstruisant la domination patriarcale et en mettant l'intime sur la scène publique (le privé est politique) a obligé les pouvoirs publics à dénoncer les

pratiques discriminatoires et à les sanctionner par un nouvel arsenal législatif et par des structures d'aide aux victimes.

On peut donc affirmer que, replacé dans son contexte politique et social, le féminisme a été et est toujours un moteur et un ferment de changement fondamental vers plus de démocratie. A ce titre, « les féministes sont des actrices de l'histoire et des protagonistes de la modernité »^[6].

[1] Sur cette période : CARLIER, J., *Moving beyond boundaries. An entangled history of feminism in Belgium 1890-1914*, U. Gent, s.d.

[2] Sur le féminisme entre 1918 et 1978 : JACQUES, C., *Les féministes belges et les luttes pour l'égalité politique et économique 1918-1968*, Académie royale des Sciences, des lettres et des Beaux arts de Belgique, Bruxelles, 2013.

[3] *Bull. trimestriel du GBAF*, n°1, 1929, p.1.

[4] Sur ces questions : *Femmes et politiques en Belgique*, ss. dir ; GUBIN, E, & VAN MOLLE, L., Racine, 1998.

[5] *Le Féminisme en Belgique 1892-1914*, pp.156-157.

[6] JACQUES, C., *Le féminisme en Belgique de la fin du 19^e siècle aux années 1970*, Courrier hebdomadaire du CRISP, 2009, n° 2013-2013, p. 52.



Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Ed resp : Ghalia Djelloul
Chaussée Saint-Pierre, 208
B-1040 Bruxelles
Tél : 02/896 95 00
info@bepax.org
www.bepax.org
IBAN : BE28 7995 5017 6120